

**Groupe de travail régional Relations Villes-Campagnes  
Rencontre régionale du 25 janvier 2012**

**LIVRET D'EXPERIENCES**

Contenu

<b>Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) de la vallée du Gier un outil réglementaire qui fait le lien entre protection du foncier agricole et développement local .....</b>	<b>3</b>
<b>Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD) dans les Bauges Construire avec les élus une vision partagée de l'aménagement du territoire .....</b>	<b>5</b>
<b>Panorama de l'ingénierie du territoire en Ardèche Verte ... vers une structuration en réseau des acteurs .....</b>	<b>7</b>
<b>Travail en mode projet dans le cadre d'une Convention Territoires Partenaires .....</b>	<b>9</b>
<b>«Énergie Pilat» marque une réelle dynamique de mise en réseau des acteurs ..... l'enjeu énergétique : une entrée privilégiée de coopération territoriale .....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de légumerie dédiée à la restauration collective en Isère... une réponse pour faciliter l'approvisionnement en circuits courts de proximité .....</b>	<b>13</b>
<b>Terra Natura, ressources et partage ...Un lieu pour cultiver le lien rural-urbain.....</b>	<b>15</b>
<b>Demande sociale et perception des habitants ....Questionnement sur le lien social autour des représentations et des pratiques du patrimoine en Dombes .....</b>	<b>17</b>
<b>Le passe-jardins : réseau de jardins partagés et centre de ressources... au service de la cohésion sociale, de l'écocitoyenneté.....</b>	<b>19</b>
<b>Un exemple de partenariat culturel urbain-rural quand les habitants du Mézenc s'improvisent comédiens .....</b>	<b>21</b>

*Merci à tous les acteurs qui ont participé à la rédaction de ces fiches*



## Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) de la vallée du Gier *un outil réglementaire qui fait le lien entre protection du foncier agricole et développement local*

### Contexte et objectifs visés

La vallée du Gier, partiellement intégrée dans le territoire du PNR du Pilat fait l'objet d'une pression foncière importante et continue. C'est aussi un espace avec une agriculture dynamique et des zones naturelles qui jouent le rôle de corridors écologiques.

Dans ce contexte, l'appel à projet lancé en 2008 par le Conseil Général de la Loire afin d'expérimenter ce nouvel outil de protection du foncier agricole constitue une opportunité pour répondre aux divers objectifs des politiques conduites par les collectivités locales (Conseil Général de la Loire, Saint Etienne Métropole, PNR du Pilat, Communes) :

- développement de l'agriculture, développement durable, préservation de la biodiversité
- maintien d'une limite franche entre espaces urbain et rural, soutien de l'agriculture et lutte contre la déprise agricole, prise en compte des problématiques forestières, préservation et gestion des espaces naturels, maintien d'un cadre de vie de qualité
- vision à long terme de l'urbanisation,

Les objectifs associés à la création de ce périmètre de protection sont multiples et constituent la base du programme d'actions associé au périmètre de protection :

- Créer les conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable et pérenne, Dynamiser l'économie agricole en lien avec le territoire
- Préserver le foncier bâti et non bâti et favoriser son accès, Favoriser l'installation et la transmission
- Améliorer la cohabitation agriculteurs, résidents et promeneurs
- Protéger la ressource en eau, lutter contre l'érosion et favoriser la biodiversité
- Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques, Préserver le cadre de vie et les paysages

### Présentation résumée

A travers un projet animé par le PNR du Pilat avec une large concertation des acteurs dans le cadre de comités de pilotage et de comités techniques locaux, la mise en œuvre de ce PAEN a mobilisé de multiples partenaires financiers (Conseil Général 42, Conseil Régional Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole) et techniques (Conseil Général 42, Saint-Etienne Métropole, communes, Chambre d'agriculture 42, SAFER, Fédération de chasse, Fédération de pêche, CRPF, ONF, FRAPNA, LPO, Agence d'urbanisme Epures, DDT 42).

Cette mise en œuvre s'est appuyée sur :

- ✓ un diagnostic du territoire réalisé par le biais d'entretiens individuels avec la quasi-totalité des exploitations agricoles de la zone d'étude,
- ✓ la définition des critères de priorité permettant de justifier l'intégration des parcelles à inclure dans les périmètres de protection,

**Thème : Aménagement / Développement Local**  
**Sous-thème : Foncier Agricole**

### Mots-Clés

*Espaces naturels et agricoles, outils réglementaires, PEAN, protection et valorisation*

**France / Rhône-Alpes/ PNR du Pilat**

### Type de bénéficiaire

#### Coût du projet

- Montant total : 49 743€

#### Financement :

- Conseil Général de la Loire : 50%
- Région Rhône-Alpes (PSADER du Parc du Pilat) : 30%
- St Etienne Métropole : 20%

### Dates du projet

Date de début : 2008

Date de fin (*prévisionnelle*) :

MARS 2011



**Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) de la vallée du Gier** *un outil réglementaire qui fait le lien entre protection du foncier agricole et développement local*

- ✓ la définition des périmètres PAEN en groupes de travail comprenant agriculteurs, environnementalistes et élus communaux, selon 4 secteurs géographiques cohérents,
- ✓ l'élaboration du programme d'actions défini en groupes de travail et en cohérence avec les différents programmes existants (sous la forme d'une boîte à outils à adapter en fonction des besoins).

**Résultats**

Le PAEN de 3 102 hectares en continuité est effectif depuis mars 2011 et s'articule avec les autres dispositifs territoriaux : documents de planification urbaine (SCOT et PLU), contrat corridor, PSADER, charte du PNR du Pilat, projets des communes...

Il concerne 5 communes : Châteauneuf, Rive-de-Gier, Farnay, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond et permet de préserver de l'urbanisation et sur le long terme, les parcelles à forts enjeux agricoles et naturels.

Le programme d'actions – qui prend la forme d'une boîte à outils – a été défini dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce projet s'appuie sur des financements départementaux (majoration des aides agricoles et ouverture aux financements ENS), régionaux et intercommunaux, il met en synergie des programmes existants par ailleurs et les acteurs techniques associés. La coordination et l'évaluation de ce programme est assuré par le PNR du Pilat

**Points d'intérêts**

Cette démarche de protection foncière a fait l'objet d'un portage politique important des diverses collectivités locales concernées (, département, agglomération, communes, ...) et sert de multiples objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Il offre aux agriculteurs la possibilité d'envisager sur le long terme le développement de leur activité (travaux sur les bâtiments, amélioration foncière, circuits courts, ...).

Très complémentaire des documents de planification urbaine, il permet, outre la préservation réglementaire du foncier, de dynamiser l'économie rurale et la préservation de l'environnement par la mobilisation de fonds publiques.

Le PAEN de la Vallée du Giers est le 1<sup>er</sup> en Rhône-Alpes (et le 2<sup>ème</sup> en France)

Le coût global du projet apparait relativement modeste au vu du résultat obtenu : 49 743€ (hors programme d'action).

**Enseignements**

Le périmètre a été défini par des critères objectifs sans que les propriétaires fonciers soient associés. Cette approche constitue à la fois un gage de réussite pour la définition du périmètre mais également un frein dans l'appropriation positive de la démarche par ces mêmes propriétaires.

Le succès repose également sur la légitimité de la structure porteuse du projet localement et à la mobilisation d'un chef de projet dédié à temps plein sur 1 an et demi, appuyé par une assistance cartographique de l'agence d'urbanisme EPURES (ce qui a permis de veiller à la bonne articulation des PAEN avec les zonages PLU et SCOT).

**Pour en savoir plus :**

Parc naturel régional du Pilat

- Caroline Champailier (chargée de mission Natura 2000 et PAEN)  
[cchampailier@parc-naturel-pilat.fr](mailto:cchampailier@parc-naturel-pilat.fr)
- Michel Jabrin (chargé d'agriculture) : [mjabrin@parc-naturel-pilat.fr](mailto:mjabrin@parc-naturel-pilat.fr)

Conseil général de la Loire

- Benjamin Chenaud (service agriculture) : [benjamin.chenaud@cg42.fr](mailto:benjamin.chenaud@cg42.fr)

**Rédaction : Janvier 2012**

**Dernière mise à jour :**



## Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD) dans les Bauges *Construire avec les élus une vision partagée de l'aménagement du territoire*

### Contexte et objectifs visés

Le Massif des Bauges est ceinturé par quatre agglomérations de basses vallées réparties actuellement entre 4 SCOT à des stades divers d'élaboration ou d'approbation mais sans discontinuité entre eux et intégrant les 4/5 des communes du PNR du Massif des Bauges.

La nécessité de maîtriser la péri urbanisation menaçant l'ensemble du Massif a donné lieu dès les années 90 à une prise de conscience des divers responsables tant urbains que ruraux et s'est traduite par la mise en place de coopérations opérationnelles urbain-rural.

Ces dernières ouvrant sur une connaissance et confiance réciproques, ont favorisé une évolution vers des coopérations plus stratégiques d'aménagement et de développement. Le Parc a été de plus en plus sollicité en vue d'une assistance et d'un accompagnement sur les questions d'urbanisme.

C'est ainsi qu'en 2009, les élus de la Communautés de communes de la Haute-Combe de Savoie ainsi que les communes du secteur de la Belle Etoile, lancés dans l'élaboration du SCOT Arlysère, ont retenu la proposition du PNR d'élaborer en commun un Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SADD), pour être force de proposition aux différentes étapes de la démarche SCOT.

### Présentation résumée

A travers la spatialisation des objectifs des deux démarches (SCOT/PNR), il s'agit de poser clairement la problématique de la recombinaison de l'agglomération qui englobe ces espaces ruraux en mutation, qui par leur situation territoriale sont confrontés à un double enjeu en matière de projet d'aménagement :

- des communes « rurales » en situation de superposition avec la couronne urbaine.
- une situation de superposition (SCOT/PNR) et donc de double appartenance de laquelle elles doivent tirer tous les atouts afin de lutter contre les effets pervers de la périurbanisation (affaiblissement des valeurs de paysage et de cadre de vie, de patrimoine, de mobilité et d'accessibilité et de services de proximité).

Dans les faits le SADD a pour objectifs de :

- conduire une réflexion sur une approche intercommunale des documents d'urbanisme afin de gérer l'espace de manière plus cohérente et plus précise et d'élaborer un projet commun de développement ;

**Thème : aménagement du territoire**

**Sous-thème : planification intercommunale**

### Mots-Clés

*analyse spatiale,  
Urbanisme,  
intercommunalité,  
Scot/PNR*

**France / Rhône-  
Alpes/Savoie/  
PNR du Massif des Bauges**

### Coût du projet

- Montant total : 18 500 € financés par le PNR à 70%
- les maîtrises d'ouvrages sont les communautés de communes ou les communes, le Parc joue le rôle d'AMO cf. programme mesure de la Charte : Maîtriser l'étalement urbain, économiser l'espace / Garantir l'équilibre des espaces naturels, agricoles et urbanisés

**Dates du projet : 2009-2011**

- concilier développement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels et renforcer les complémentarités avec les territoires d'agglomération et les territoires ruraux voisins ;
- valoriser les potentialités et créer les perspectives d'un développement durable (énergie, déplacements, ressources locales, services à la population ;

### Résultats

Le SADD de la Communauté de communes de la Haute-Combe de Savoie et des communes du secteur de la Belle Etoile constitue aujourd'hui un **document d'orientations spatialisées** qui fixe les grands équilibres à préserver et qui traduit le projet d'aménagement et développement durable intercommunal et son organisation dans l'espace.

En l'occurrence, ce SADD marque le lien entre le SCOT Arlysère et la Charte du PNR du Massif des Bauges. A ce titre, le DOG du dit SCOT précise « *L'objectif, bien au-delà de la vérification de la double compatibilité avec le SCOT et la charte du Parc, est de faire bénéficier les communes qui le souhaitent des deux approches et expériences complémentaires urbaines et rurales.* »

Sur un plan plus juridique, les SADD peuvent ensuite:

- être joint à l'avis du PNR sur le projet de SCOT en vue de l'enquête public de ce dernier.
- s'inscrire dans le SCOT et en composer soit une loupe du DOG, soit une annexe. Cette inscription lui donne une force prescriptive importante et les PLU doivent lui être compatibles.
- être reconnu par les communes comme leur PADD intercommunal, à respecter et à reprendre dans leur PLU ou leur futur PLUI.
- constituer une loupe de la charte du PNR, dont ce dernier se servira pour formuler son avis sur les projets de PLU présentés par chacune des communes .

### Points d'intérêts

Le PNR propose aux Communautés de communes ou Groupements de communes une démarche collective et participative impliquant véritablement les élus au travers d'ateliers thématiques animés et restitués par le Parc et son intervenant.

Cette démarche ne demande aucun transfert de compétence urbanisme pour être engagée et menée.

Ce SADD est une démarche volontaire avec engagement moral des communes à le respecter et le traduire dans leur PLU. Cette démarche fixe un cadre commun aux PADD repris dans chacun des PLU et aux projets communs de territoire.

A travers cet accompagnement opérationnel du Parc, les communes acquièrent une bonne connaissance des enjeux, trouvent les meilleures solutions pour garantir un aménagement durable du territoire et disposent d'un argumentaire performant dans les choix retenus.

### Enseignements

Face à la lourdeur et à la rigidité des procédures légales et réglementaires, le statut des PNR, leur souplesse de fonctionnement et leur rôle d'innovation et d'expérimentation leur permettent de proposer et d'animer de telles démarches dans lesquelles les élus et leurs partenaires deviennent réellement des acteurs de l'aménagement et du développement.

#### Pour en savoir plus :

**Personne à contacter:** Simon Paillet, Architecte urbaniste

Téléphone : 04 79 54 97 72

E-mail : [s.paillet@parcdesbauges.com](mailto:s.paillet@parcdesbauges.com)

Ressources : <http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/Atelier6-mixite-PNR-Bauges.pdf>

Date de rédaction : janvier  
2012  
Dernière mise à jour :

## Panorama de l'ingénierie du territoire en Ardèche Verte ... *vers une structuration en réseau des acteurs*

### Contexte et objectifs visés

A l'occasion de la formalisation d'un nouveau projet de territoire et de la révision de la charte du Pays de l'Ardèche Verte, les élus du syndicat mixte ont souhaité qu'une réflexion soit menée sur le positionnement du syndicat mixte au regard des autres structures et acteurs du territoire.

Les objectifs de cette démarche sont de définir précisément le rôle et les missions du syndicat mixte du Pays Ardèche Verte et de servir le projet de territoire à travers une approche transversale. Elle vise, tout en maintenant l'équipe technique du syndicat mixte à effectif constant, à sortir d'une dynamique simplement axée sur la gestion d'une procédure en valorisant le travail en mode projet avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

### Présentation résumée

Avec l'accompagnement du CRDR - dans le cadre de sa mission d'appui aux ressources humaines - un travail a été conduit sous 2 angles :

- ⇒ L'étude du maillage d'ingénieries au sein du territoire du syndicat mixte mais aussi plus largement au niveau interterritorial : quels agents de développement, quelles compétences, quels positionnements.... (communautés de communes, offices de tourisme, associations notamment socio-culturelles, sites de proximité, chambres consulaires, structures et organismes socio-professionnels, services de l'Etat, du Conseil Général, ...)
- ⇒ La définition des rôles et missions des animateurs thématiques du syndicat mixte : positionnement et relations hiérarchiques et fonctionnelles avec les autres acteurs (pilotage, impulsion, coordination, accompagnement, participation, ...)

### Résultats

Alors que les élus ont politiquement validé le principe de ne plus assurer de missions de gestion au sein du Pays et de viser un positionnement d'accompagnement et de partenariat à travers par exemple des conventions, **le panorama des agents de développement a conduit à identifier plus de 80 agents qui, au regard de tout ou partie de leurs missions, sont potentiellement à impliquer et mobiliser dans la mise en œuvre du projet de territoire.**

La qualification nominative de ces acteurs permet aux animateurs du syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Verte une intervention ciblée pour l'activation d'un travail en mode projet.

**Thème : Mutualisation, Coopération**  
**Sous-thème : Ingénierie**

**Mots-Clés**  
*ingénierie, animation, accompagnement,*

**France / Rhône-Alpes/Ardèche/Syndicat Mixte Pays de l'Ardèche Verte**

**Coût du projet**  
• Montant total :  
• Financement :

**Dates du projet : avril 2010 / novembre 2010**

Date de début :  
Date de fin (*prévisionnelle*) :

### Points d'intérêts

Cette approche et réflexion préalable sur l'ingénierie territoriale vise à :

- ✓ développer une vision globale qui intègre à la fois les politiques d'aménagement et d'urbanisme (foncier, transport...) et les politiques de développement (économie, tourisme, agriculture...),
- ✓ renforcer la concertation entre tous les acteurs institutionnels, politiques, économiques, associatifs pour avancer sur des diagnostics partagés et des stratégies collectives,
- ✓ valoriser les compétences voire accompagner la professionnalisation des agents au sein des instances et structures du territoire,
- ✓ affirmer les différences de positionnement et travailler sur les complémentarités et/ou les solidarités
- ✓ développer des partenariats avec les territoires voisins au regard des dynamiques du Sud de Rhône-Alpes

### Enseignements

Au regard de la volonté politique de repositionner le syndicat mixte sur un rôle d'animation et d'accompagnement, ce travail a permis de clarifier les rôles et missions des animateurs du syndicat et de reformaliser leur fiche de poste pour une intervention plus ciblée :

- dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet de territoire déclinées en objectifs et sous objectifs opérationnels dans le cadre du CDDRA,
- pour porter la dynamique et animer de façon globale le projet de territoire,
- sur la bonne articulation et coordination voire la mise en cohérence des actions avec les communautés de communes.

#### Pour en savoir plus :

#### Personne à contacter:

Nom du contact : Anne Micoud ( coordinatrice du SMAV)

E-mail : [coordination@pays-ardeche-verte.fr](mailto:coordination@pays-ardeche-verte.fr)

Rédacteur de la fiche : [villes-campagnes@caprural.org](mailto:villes-campagnes@caprural.org)

Date de rédaction : janvier  
2012

Dernière mise à jour :

## Travail en mode projet dans le cadre d'une Convention Territoires Partenaires

### Contexte et objectifs visés

Dans un double contexte de structuration du pôle métropolitain lyonnais et de construction de la nouvelle portion de l'autoroute A89 à l'ouest de Lyon, l'appel à projets en soutien aux relations villes-campagnes lancé en 2009 par la DRAAF Rhône-Alpes est perçu comme une opportunité d'engager un dialogue interterritorial sur une métropolisation respectueuse des équilibres urbains-ruraux.

Portée par la commune de Tarare (11 000 habitants), la réponse à l'appel à projets a donné lieu à la formalisation d'une Convention Territoires Partenaires (CTP) - modalité originale de formalisation d'un accord politique - entre la communauté urbaine de Lyon, les villes de Tarare et l'Arbresle et la communauté d'agglomération du Grand Roanne. L'ambition est de construire de nouvelles formes de coopération et de solidarité entre territoires urbains et ruraux, de favoriser la dynamique rurale et le développement des fonctions des petites villes sur l'axe géographique Lyon-Roanne qui constitue la Porte Nord-Ouest de l'agglomération lyonnaise.

Particularité de ce partenariat : les villes rurales de Tarare et l'Arbresle se sont engagées sans leurs communautés de communes.

A travers la CTP, deux objectifs principaux sont recherchés :

- Construire une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs : Communes, EPCI, acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs, habitants.
- Dégager des stratégies partagées de développement et des coopérations entre collectivités territoriales à travers la mise en commun et le partage d'enjeux, le travail en équipe des services techniques des collectivités, le transfert de savoir-faire et la mobilisation commune de ressources.

### Présentation résumée

Le travail en mode projet dans le cadre de cette démarche de coopération territoriale s'appuie sur :

- Le recrutement d'un chef de projet externe - avec un double positionnement d'animation et de médiation - pour organiser la conduite des travaux et faciliter la mobilisation des parties prenantes concernées.
- La nomination d'une chargée de mission, doctorante en géographie pour contribuer à construire des éléments méthodologiques et d'analyse spécifiques et à faciliter la transférabilité et la réappropriation attendue dans le cadre des programmes soutenus par le FEADER.
- Un pilotage autour de trois instances :
  - Un comité de cadrage associant les exécutifs politiques des partenaires en charge de la validation des points d'étape.
  - Un comité technique, réunissant les responsables des services techniques des structures partenaires de la CTP, chargé, en phase de démarrage de construire un programme d'actions autour des thématiques identifiées lors de la réponse à l'appel à projets.

### Thème :

Gestion de l'espace, Outils et méthodes

### Sous-thèmes :

Périurbain ; villes-campagnes ;  
Coopération

### Mots-Clés

*Relations Villes-Campagnes,  
Mode projet, Convention  
Territoires Partenaires*

2 EPCI et 2 communes de  
deux départements de la  
région Rhône-Alpes

### Type de bénéficiaire :

Collectivités locales

### Coût du projet

- Montant total : 133 315 €
- Fonds européens en % du total : 45 %  
Autres sources de financement :  
collectivités locales

### Programme/axe / mesure

FEADER – Dispositif 341B

### Dates du projet

Date de début : 2010

Date de fin (prévisionnelle) :  
2013

- Un comité scientifique, missionné pour l'accompagnement de la doctorante-chargée de mission, pour orienter et guider sur la nature des études et travaux induits par le projet.

### Résultats

La première année d'exercice de la CTP a été centrée sur **l'identification et la spécification d'un programme d'actions** conduit en interne par les partenaires associés **et l'identification et la mobilisation des acteurs externes** : instances politiques et structures ressources à associer dans la mise en œuvre des actions.

→ 16 réunions du comité technique – réalisées entre mai 2010 et novembre 2011– ont abouti à la formalisation d'un programme constitué de 16 actions possibles dont la maîtrise d'ouvrage est ventilée entre partenaires. Sur ces actions, la CTP se positionne distinctement en termes de participation : Interpellation, Contribution, Mutualisation.

→ Les axes de travail et de réflexion de la CTP sont aujourd'hui identifiés, reconnus et intégrés par la plupart des parties-prenantes concernées par les thématiques traitées (agence d'urbanisme, Direction des politiques territoriales de la Région, Etablissements publics fonciers, CCI, ...). Les communautés de communes des villes rurales de Tarare et de l'Arbresle restent toutefois à associer sur le volet de la mise en œuvre.

### Points d'intérêts

2 points spécifiques sont à retenir de cette expérimentation :

→ Le **mode original de formalisation du partenariat politique entre collectivités** à travers la signature de la « **Convention Territoires Partenaires** ». Cette convention - établie et signée entre les 4 partenaires et approuvée par leurs conseils communautaires et municipaux - s'appuie sur le régime juridique des ententes, conventions et conférences définis par le code général des collectivités territoriales. Elle formalise la volonté de ces collectivités de développer des coopérations sur la période de l'appel à projets.

→ Le **travail en mode projet** au sein du comité technique qui a contribué à une véritable mise en réseau des équipes techniques des collectivités partenaires qui développent et valorisent aujourd'hui ce lien au-delà des thématiques inscrites dans la CTP.

### Enseignements

La réelle dynamique de coopération territoriale initiée par la CTP s'inscrit dans un contexte complexe de construction du pôle métropolitain sur un autre périmètre géographique et de réforme des collectivités territoriales qui exacerbe aujourd'hui certaines relations territoriales.

L'accord politique doit non seulement être conforté entre les partenaires initiaux mais également élargi aux autres parties-prenantes et instances territoriales pour garantir la mise en œuvre du programme d'actions. C'est tout l'enjeu des prochains travaux.

#### Pour en savoir plus :

Nom du contact : Henri Jacot - Chef de projet [henrijacot@free.fr](mailto:henrijacot@free.fr) et Claire Bourdon  
Chargée de mission [cbourdon@ville-tarare.fr](mailto:cbourdon@ville-tarare.fr)  
Structure / organisation (si différent de la MO): Ville de Tarare

Rédacteur de la fiche : [villes-campagnes@caprural.org](mailto:villes-campagnes@caprural.org)

Date de rédaction :

Novembre 2011

Dernière mise à jour :

novembre 2011

## «Énergie Pilat» marque une réelle dynamique de mise en réseau des acteurs *l'enjeu énergétique : une entrée privilégiée de coopération territoriale*

### Contexte et objectifs visés

Fortement engagé sur la question de l'enjeu énergétique, le PNR du Pilat a trouvé dans l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) une modalité originale et volontariste pour mobiliser tous les acteurs du territoire du bâtiment et des économies d'énergie.

L'OPATB, « Énergie Pilat » repose sur une approche par cibles et a ainsi concerné l'habitat privé, locatif, locatif social, mais aussi les bâtiments publics et parapublics et les locaux d'entreprise.

L'objectif global visant à une réduction de 5 % sur 4 ans des consommations d'énergie non renouvelable et de 6 % des émissions de gaz à effet de serre à travers des mesures :

- d'amélioration thermique des bâtiments,
- d'utilisation rationnelle de l'énergie,
- de substitution énergétique par des sources d'énergies renouvelables.

### Présentation résumée

En 2002 la candidature du PNR à un appel d'offre de l'ADEME amène à évaluer, dans le cadre d'une phase pré-opérationnelle, le gisement potentiel d'économie d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Parc concernant les cibles de bâtiments identifiés. Elle permet ainsi d'affiner les objectifs stratégiques par cibles et de définir les modalités précises permettant de les atteindre à travers une OPATB.

Débutée en 2007 et terminée en juin 2011, cette OPATB, la première en milieu rural sur cette multiplicité de cibles et complexité de territoire, pilotée par le PNR qui en assure la maîtrise d'ouvrage et l'animation, a concerné au total les 47 communes du Parc.

Le Parc a ainsi développé **une approche transversale et fortement partenariale pour travailler de front sur les différentes cibles** de l'OPATB :

→ Partenariat techniques et financiers : ADEME, état, ANAH, Région Rhône-Alpes, Europe, Conseils généraux 42 et 69, Communautés de communes, Rhônalpénergie-Environnement, CAPEB, FFB, CCI et CM.

→ Partenariats et missions complémentaires de conseil et d'animation : HELIOSE et HESPUL pour le conseil énergie aux particuliers, le PACT pour le conseil habitat, LATERE pour l'accompagnement des bailleurs sociaux, le SIEL et le SYDER pour les bâtiments publics ; ERMEL Environnement et HELIASOL pour des diagnostics énergétiques détaillés complémentaires avec en amont du conseil sur les projets dits «complexes».

Par ailleurs, un dispositif d'information et de communication a été planifié par l'agence de communication Esprit Public : Kit communes, expositions, site internet, fiches références

**Thème : Coopération**  
**Sous-thème : amélioration thermique des bâtiments**

**Mots-Clés :**  
*Economies d'énergie, Partenariat, énergie, habitat, artisans*

**France/Rhône-Alpes/ :** Parc naturel régional du Pilat

**Type de bénéficiaires :** particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités locales

**Coût du projet**

- Montant total : 985 000 €
- Fonds européens en % du total : 0

Autres sources de financement : ADEME, Région, ANAH, CG 42, maîtres d'ouvrage

**Dates du projet**  
Date de début : janvier 2007  
Date de fin : juin 2011

### Résultats

Les objectifs quantitatifs -définis en 2004- ont été atteints en global aux 2/3:

- ✓ 3.5 % sur les économies d'énergie contre 5 % prévus
- ✓ 5 % de réduction des GES contre 6 % prévus.

Les résultats sont variables en fonction des cibles.

Objectifs dépassés sur la cible des particuliers et atteints pour les bâtiments publics. En revanche les objectifs sur la cible des entreprises apparaissent hors d'atteinte.

### Points d'intérêts

L'OPATB « Énergie Pilat » a contribué au renforcement des collaborations entre deux mondes professionnels et leurs familles d'acteurs respectifs : d'une part celui du bâtiment, d'autre part celui de l'énergie.

Au total ce sont plus de 70 partenaires qui ont été associés à ce projet d'envergure qui a fortement mobilisé les élus.

Cette opération a permis de sensibiliser les collectivités sur les questions de densité et de performances énergétiques à l'échelle du territoire : des impacts positifs à prévoir dans les documents d'urbanisme et le programmes locaux de l'habitat.

Ce programme permet aujourd'hui d'appuyer la démarche de Plan Climat Énergie du Pilat et ouvre sur la perspective de la mise en place d'un conseil globalisé énergie et architecture.

### Enseignements

Une mise en place opérationnelle de ce programme qui fut longue car liée à la nécessité de solliciter plusieurs filières de financements publics nationales et régionales mais aussi formaliser les partenariats et les conventions d'opérations.

Une animation permanente apparaît déterminante pour la réussite.

#### Pour en savoir plus :

#### Personne à contacter:

Nom du contact : Sophie BADOIL  
Structure / organisation : PNR du Pilat  
E-mail : sbadoil@parc-naturel-pilat.fr  
<http://www.parc-naturel-pilat.fr/>

Rédacteur de la fiche : [villes-campagnes@caprural.org](mailto:villes-campagnes@caprural.org)

Date de rédaction : Janvier 2012

Dernière mise à jour :

## Projet de légumerie dédiée à la restauration collective en Isère... *une réponse pour faciliter l'approvisionnement en circuits courts de proximité*

### Contexte et objectifs visés

Le projet de légumerie a émergé face à la demande de la restauration collective de s'approvisionner en produits locaux sans toutefois être en mesure d'acheter et de travailler avec des légumes bruts.

L'objectif de cette légumerie est donc de fournir les traiteurs et les cuisines centrales de la Région Urbaine Grenobloise en légumes frais locaux prêts à l'emploi.

### Présentation résumée

Ce projet est en maturation depuis 2007 avec une forte attente de la part de la profession agricole locale, de représentants de parents d'élèves et de consommateurs.

Ainsi, en cohérence avec les dynamiques locales et la politique agricole et forestière sur l'Y grenoblois, ce projet vise à :

- valoriser la production légumière locale et d'apporter un soutien économique aux producteurs de l'Y grenoblois,
- répondre à la demande en produits frais « prêts à l'emploi » des cuisines centrales désireuses d'améliorer la qualité des repas (produits bio & locaux),

Cette légumerie constitue par ailleurs une opportunité de créer des emplois pour des personnes handicapées.

Une première étude de faisabilité réalisée entre 2007 et 2009 par l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) a conclu à la nécessité d'un portage public de l'investissement et a permis de préciser les modalités de fonctionnement :

- la vente de produits de 4ème gamme au prix du marché,
- la « juste » rémunération des producteurs »,
- une gestion par une structure d'exploitation agréée ESAT – offrant l'avantage de limiter les contraintes du code des marchés publics et de réduire la taxe FIPHFP de 50 % ,
- le dimensionnement de 6 à 8 postes de travail,
- un volume de production de 530 Tonnes de matières premières par an soit 1.5 Tonnes par jour soit l'équivalent de 25 000 repas jour.

Cette étude a par ailleurs permis d'analyser les logiques :

- ✓ **d'échelle** pour laquelle le périmètre du SCoT a été retenu
- ✓ **d'approvisionnement** avec la définition de 3 zones privilégiant la moindre distance parcourue, l'identification des producteurs potentiels et la formalisation d'un cahier des charges de production en vue de garantir la qualité des produits
- ✓ **de livraison**, évaluée à partir de la localisation des cuisines à livrer
- ✓ **d'implantation** idéale de la future légumerie

**Thème : Développement local**

**Sous-thème : circuits-courts**

### Mots-Clés

*Approvisionnement local , circuits-courts, demande sociale,*

**France/Rhône-Alpes/Isère/ CA du Pays Voironnais**

### Coût du projet

- Montant total de l'investissement : 1.160.000 € hors foncier
- Sources de financement : PSADER, LEADER, CG38, Fonds d'investissement agricole du Pays Voironnais

### Dates du projet

Date de début : 2007  
Date de fin (*prévisionnelle*) : 2013

### Résultats

A ce jour, les communautés d'agglomération du Pays voironnais et de Grenoble Alpes Métropole ont convenu :

- d'un partenariat sur la maîtrise d'ouvrage de ce projet,
- du lieu d'implantation de la future légumerie.

La principale préoccupation des élus est aujourd'hui de garantir l'engagement des producteurs et des acteurs de la restauration collective sur les volumes d'approvisionnement.

### Points d'intérêts

La valeur ajoutée de ce projet porte sur :

- Le maintien de l'agriculture locale** : au total la production valorisée par la légumerie impacte une vingtaine d'hectares et une douzaine de producteurs,
- La création d'emplois pour des personnes handicapées** : ce projet prévoit de créer de 6 à 8 emplois,
- La qualité des repas en restauration collective** : avec l'introduction de produits frais en remplacement des produits surgelés ; un mode de production garanti par un cahier des charges prenant en compte l'environnement (limitation de l'usage des phytosanitaires , ... Label Terres d'ici, AB).
- Sa contribution à la cohérence des politiques publiques** pour l'alimentation, le social et la réduction des émissions de GES

### Enseignements

Une construction qui s'inscrit dans la durée du fait de sa technicité, de la diversité des d'acteurs à mobiliser et de son orientation interterritoriale.

#### Pour en savoir plus :

#### Personne à contacter:

Nom du contact : Karine BERTHAUD  
E-mail : karine.berthaud@paysvoironnais.com

Rédacteur de la fiche : [villes-campagnes@caprural.org](mailto:villes-campagnes@caprural.org)

Date de rédaction : janvier 2012

spécial agora

## Terra Natura, ressources et partage *Un lieu pour cultiver le lien rural-urbain.*

### Contexte et objectifs visés

Le projet Terra Natura a émergé en réponse aux attentes des professionnels (agriculteurs, aménagements du territoire, professionnels du tourisme) et des enjeux actuels (développement durable, social culturel, éducatif et local).

Il s'inscrit parfaitement dans les politiques locales (CDDRA du Bassin Annécien, les objectifs « Haute-Savoie 2020 », priorités de la municipalité).

Terra Natura est basé sur la volonté de partager les connaissances et le patrimoine de l'association des Amis du Vieux Seynod (AVS) avec le plus grand nombre en gardant toujours à l'esprit l'idée de l'éducation, de la pédagogie.

Ce projet en gestation depuis 2007 doit passer en mode expérimentation en 2012 afin de tester et fiabiliser le concept grandeur nature.

### Présentation résumée

Terra Natura doit être un **lieu de rencontre entre le monde rural et le monde urbain**, une rencontre qui passe par la **réalisation d'actions culturelles** (expositions), **pédagogiques** (ateliers pratiques, journées thématiques), **de recherche** (centre de ressources et conférences), **d'animation** (ouverture d'un café) **et des actions de partage** (rencontres avec le monde agricole).

Il doit être implanté dans l'ancien chef-lieu de la commune : un espace naturel et protégé avec un fort intérêt historique et patrimonial.

Sa vocation est d'accompagner la sensibilisation et l'éducation au développement durable des générations adultes de demain

Le projet est porté par les AVS avec des partenariats institutionnels (ville de Seynod, Conseil Général 74, PNR Bauges, Chambre d'Agriculture...) et des partenariats privés (Botanic, Lycée agricole,...)

### Résultats

Les bénéfices attendus portent sur l'ouverture des deux mondes rural et urbain à travers :

- une meilleure compréhension et un plus grand respect mutuels,
- la capitalisation des acquis et des connaissances du monde rural comme clé de lecture du monde actuel et futur.

La mesure des résultats doit porter sur :

- ✓ des études de satisfaction (participants aux actions, agriculteurs et autres professionnels),
- ✓ le nombre d'actions réalisées et le public sensibilisé,
- ✓ la capacité à devenir une tête de réseau et une référence locale pour le traitement de ces sujets

**Thème : lien rural-urbain**

**Sous-thème : culture – recherche**

– pédagogie – animation – partage

### Mots-Clés

*Ruralité, urbanisme, partage, savoirs,*

**France/Rhône-Alpes/Haute-Savoie/Communauté d'agglomération d'Annecy/Ville de Seynod / Association AVS**

### Coût du projet

- Montant total : 4 500 000 € en investissement
- Fonds européens en % du total : 58%

Autres sources de financement : CDDRA Ville de Seynod  
Financements privés

**Programme/axe /mesure**  
*(le cas échéant)*

### Dates du projet

Date de début :

Date de fin *(prévisionnelle)* :

### Points d'intérêts

Les innovations du projet :

- **La création d'un réseau inédit** : des structures privées, publiques, institutionnelles et associatives. La mutualisation et le partage des ressources et des éléments ainsi développés (comme des expositions itinérantes) se manifestent notamment par la possibilité d'apporter dans les secteurs moins développés les savoirs et les savoir-faire.
- **L'ouverture du café** : premier outil d'échange et de développement des liens, mettant en avant la culture locale par une programmation précise et variée.
- **La multiplicité des publics et le mélange des générations** : grand public, scolaires, touristes, professionnels (entre eux et avec les autres publics) et le développement d'un lien transgénérationnel fondateur et indispensable.
- **Une approche explicative et participative** encore jamais expérimentée : le projet se base sur une connaissance des pratiques agricoles du XX siècle et leurs évolutions.
- **Parmi les concepts à véhiculer: le patrimoine rural, ressource du futur.** Terra natura a pour objet de mettre en perspective le patrimoine rural Haut-Savoyard face aux habitudes de consommation d'aujourd'hui et aux questionnements liés à la gestion des ressources agricoles, demain.

### Enseignements

Points forts : Connaissances, patrimoine disponible, lieu d'implantation (espace naturel et historique), détermination de l'association, action des bénévoles

Points faibles : détermination des données financières (business plan...), un seul salarié, montant du projet

Facteurs déterminants de sa réussite : portage politique, capacité à s'imposer comme structure culturelle, touristique, scientifique incontournable et socialement utile.

#### Pour en savoir plus :

#### Personne à contacter:

Nom du contact : Amélie SEDITA

Téléphone : 04 50 33 45 41

E-mail : amisduvieuxseynod@gmail.com

[www.lesamisduvieuxseynod.fr](http://www.lesamisduvieuxseynod.fr)

#### Rédacteur de la fiche :

amisduvieuxseynod@gmail.com

#### Date de rédaction :

20/01/2012

#### Dernière mise à jour :

## Demande sociale et perception des habitants

### Questionnement sur le lien social autour des représentations et des pratiques du patrimoine en Dombes

#### Contexte et objectifs visés

Dans le cadre du CDDRA, le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône (SMADS) s'interroge sur la mise en place d'une politique de préservation du patrimoine naturel de la Dombes (en tant que zone humide et au regard de ces caractéristiques environnementales et écologiques)

Le territoire de la Dombes est soumis à la pression urbaine de plusieurs agglomérations voisines (Lyon, Bourg-en-Bresse, Villefranche) et à une croissance démographique importante qui ont conduit à de profondes mutations sociales impactant le lien social.

En parallèle, le système traditionnel de gestion des étangs (qui associe pisciculture, chasse et agriculture pour la production et le maintien de l'équilibre écologique) est confronté à une mise en péril économique et de la richesse écologique des étangs pour diverses raisons.

Dans ce contexte, en prenant en compte le caractère symbolique des étangs dans "l'identité" territoriale de la Dombes l'enquête vise à **étudier si une stratégie de revitalisation du lien social autour des étangs, permettant l'identification collective au territoire, peut favoriser une appropriation par les habitants de la richesse écologique des étangs**, et donc constituer une entrée pour la mise en place de politiques publiques de préservation du patrimoine naturel efficaces et pérennes.

#### Présentation résumée

L'étude est menée par 6 étudiants du Master 2 Aménagement et Développement Rural de l'Université LUMIERE-Lyon 2 dans le cadre d'un projet tuteuré.

Elle est suivie par un comité constitué au sein du Conseil Local de Développement (CLD) du SMADS.

Pour répondre aux questions posées, les étudiants ont conduit :

- une **enquête sur les perceptions** des habitants de leur territoire et plus particulièrement du patrimoine naturel que constituent les étangs → *enquête qualitative par le biais d'entretiens semi-directifs auprès des habitants, élus locaux et acteurs du système de production des étangs.*
- une réflexion sur des préconisations pour créer du lien social autour du patrimoine naturel et une analyse de la cible des groupes d'acteurs mobilisables en la matière → *à partir d'entretiens auprès de représentants des groupes d'acteurs ciblés, d'une analyse comparative avec d'autres territoires, et d'ateliers de réflexion avec le comité de suivi.*

**Thème :** Valorisation et protection du patrimoine

**Sous-thème :** Demande Sociale

#### Mots-Clés

Etude perception, lien social,

**France/Rhône-Alpes/Ain / Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône (SMADS)**

#### Coût du projet

- Montant total : environ 5 000 €
  - Fonds européens en % du total :
- Autres sources de financement : CDDRA

#### Dates du projet

Date de début : septembre 2011  
Date de fin (prévisionnelle) : avril 2012

### Résultats

A mi-parcours de l'étude, les premières conclusions quant aux perceptions des habitants mettent en évidence que :

- les étangs constituent un élément d'identification collective au territoire pour les divers profils d'habitants,
- ils sont perçus comme un élément paysager et du cadre « d'habiter »
- ils ne sont pas nécessairement perçus comme un système de production et un réservoir écologique, nécessitant en cela un traitement particulier.

### Points d'intérêts

Réalisée par des étudiants du Master 2 Aménagement et Développement Rural cette enquête a l'intérêt d'apporter un diagnostic externe par des personnes non impliquées dans les enjeux et problématiques locales. Avec cet œil neuf, cette enquête peut permettre de faire ressortir des éléments que le comité de suivi n'appréhende pas ou peut occulter de par son implication significative pour la valorisation et la protection de ce patrimoine territorial, jugé remarquable.

### Enseignements

L'enquête est en cours de réalisation. Elle doit donner lieu à la production d'un court métrage illustrant les différents spectres d'un territoire « perçu », celui-ci pouvant être support pédagogique dans les réflexions poursuivies par le Syndicat Mixte..

Les conclusions seront disponibles à partir du 2<sup>nd</sup> trimestre 2012 et permettront d'affiner le plan d'actions du Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône en faveur de la gestion de ce patrimoine « étang »

#### **Pour en savoir plus :**

Nom du contact : Samuel LAVIEILLE

Structure / organisation : Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône (SMADS)

E-mail : [s.lavieille@avenir-dombes-saone.fr](mailto:s.lavieille@avenir-dombes-saone.fr)

**Rédacteur de la fiche :**

**Date de rédaction : JANVIER  
2012**

**Dernière mise à jour :**

## Le passe-jardins : réseau de jardins partagés et centre de ressources... au service de la cohésion sociale, de l'écocitoyenneté

### Contexte et objectifs visés

L'association Le PASSE-JARDINS est issue d'un mouvement national initié en 1998 par la Fondation de France sur le concept des jardins participatifs. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la dynamique du réseau national le « Jardins dans tous ses états »

A travers l'accompagnement et la formation des porteur(e)s de projet de jardins partagés, l'animation de jardins, et l'animation d'un réseau régional des jardins partagés, le **passe-jardins a pour finalité** de :

- ✓ **cultiver partout et avec toutes et tous des utopies jardinières**, créatrices de liens coopératifs
  - L'action du passe-jardins s'appuie sur une démarche participative : chaque projet est écologiquement conçu, construit et cultivé collectivement avec les habitants.
  - L'association regroupe des acteurs régionaux des jardins partagés autour des valeurs ayant pour objectif commun la création de jardins partagés par les habitants :
- ✓ **Le renforcement des liens sociaux**, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue.
- ✓ Que les **citoyens sans aucune discrimination** culturelle, ethnique ou sociale, puissent **s'approprier leur cadre de vie** quotidien et l'enrichir.
- ✓ Donner un point **d'appui aux personnes en difficulté afin de retrouver utilité sociale et dignité**, en ayant la possibilité de participer à un travail productif, qu'il soit monétaire ou non.
- ✓ De **nouer des liens généreux** autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et agir de façon responsable.
- ✓ Le plaisir de créer, de **goûter, de partager des nouvelles formes de liberté et d'autonomie**.

### Présentation résumée

Centre de ressources des jardins partagés, le passe-jardins propose

- **Des réunions mensuelles** d'information collective permettent d'appréhender le concept des jardins partagés, la démarche de création ; la faisabilité de votre projet, l'accompagnement proposé par l'association le passe-jardins
- **Des formations** : modules allant de l'intention de créer, de réaliser, de partager la vie du jardin jusqu'à la transmission de la démarche du jardinage collectif éco responsable.
- **Des Ateliers pratiques** de jardinage collectif éco-responsable : Compostage, paillage, lutte biologique... savoir-faire pour soigner et préserver le sol, l'eau, les plantes, les insectes, les oiseaux...
- **De l'animation** de jardins partagés : L'accompagnement du passe-jardins représente une étape pour des personnes ou des lieux qu'il touche. Il s'agit de travailler avec les partenaires institutionnels et les habitants pour tisser ensemble une nouvelle histoire collective.

**Thème : Cohésion Sociale**  
**Sous-thème : jardins collectifs**

#### Mots-Clés

*initiative citoyenne, écocitoyenneté, concertation, jardins, réseau*

**France/Rhône-Alpes /Rhône/ Association**

#### Coût du projet

- Montant total :
  - Fonds européens en % du total :
- Autres sources de financement :

#### Dates du projet

Date de début : 1998  
Date de fin (*prévisionnelle*) :

Les **partenaires financiers du passe-jardins** sont La Ville de Lyon, La région Rhône-Alpes, Le Grand Lyon, Conseil Général de l'Isère

Le réseau des jardins partagés de Rhône-Alpes organise en 2012 et 2013 les ASSISES nomades des jardins partagés "Des assises pour rester debout !"

### Résultats

Le jardin partagé contribue à développer le lien et la cohésion sociale ainsi que l'éco-citoyenneté.

En valorisant l'autoproduction, les jardins collectifs et participatifs apportent une réponse d'autonomie dans un contexte de crise économique et d'appauvrissement de la population.

Ils participent à l'éducation populaire.

- 130 projets ont été créés depuis 2000
- 35 projets sont en cours d'étude et d'accompagnement en Rhône Alpes

### Points d'intérêts et Enseignements

- Les demandes de conseil et accompagnement émanent indistinctement des élus, techniciens ou habitants.
- La mise en œuvre nécessite une réelle co construction et une gouvernance spécifique associant élus, techniciens et habitants. La concertation est nécessaire tout au long du processus de création.
- Pour l'élu, il s'agit aussi de faire confiance aux habitants qui sont les acteurs principaux de la mise en œuvre et de la gestion du jardin : il s'agit aussi de porter le projet et de traiter les éventuelles résistances qui peuvent émerger sur les « bidonvilles verts ».
- La collectivité peut éventuellement mettre un terrain à disposition mais ce n'est pas une condition indispensable.

#### Pour en savoir plus :

#### Personne à contacter:

Nom du contact : Catherine CREUZE

E-mail : [contact@lepassejardins.fr](mailto:contact@lepassejardins.fr)

<http://lepassejardins.fr/spip.php?rubrique4>

<http://jardins-partages.org/>

Rédacteur de la fiche : [villes-campagnes@caprural.org](mailto:villes-campagnes@caprural.org)

Date de rédaction : janvier 2012

Dernière mise à jour :

## Un exemple de partenariat culturel urbain-rural *quand les habitants du Mézenc s'improvisent comédiens*

### Contexte et objectifs visés

A l'occasion de l'appel à projets en soutien aux relations villes-campagnes lancé en 2009 par la DRAAF Rhône-Alpes, 3 communautés de communes du massif du Mézenc Gerbier et Francheville (dans la communauté urbaine de Lyon) décident de s'associer dans un projet de partenariat.

La participation à l'appel à projets est pensée comme une opportunité pour construire et développer des liens entre les 2 territoires – une démarche qui s'inscrit dans la durée avec des temps d'expérimentation et de consolidation nécessaire à la construction.

La culture est retenue comme une des entrées privilégiées en appui sur la volonté de répondre aux besoins en termes d'actions culturelles sur le massif à travers un projet associant les habitants.

### Présentation résumée

Ce projet culturel – sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des Sources de la Loire – a mobilisé de multiples partenaires : CDC des Boutières, CDC Mézenc et Loire sauvage, Commune de Francheville, CA de l'Ardèche, OTI du pays des Sources de la Loire, association Théat'Art.

A l'issue d'une réunion de réflexion et de calage de ce projet culturel avec l'ensemble des partenaires, le principe retenu est de proposer durant un an des stages de théâtre le week-end sur le massif Mézenc-Gerbier.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre s'est organisée en décembre 2010 avec une représentation d'une pièce de l'association et une séance d'improvisation avec le public en vue de susciter l'intérêt et des inscriptions aux stages.

### Résultats

Entre Mai 2011 et Janvier 2012, ce sont au total 10 stages de théâtre qui ont été animés sur le massif par l'association Théat'Art.

Outre l'intérêt des échanges humains offerts par cette dynamique culturelle, la valeur ajoutée repose sur la découverte du monde de l'art et spectacle.

La « forme théâtrale » créée par la nouvelle troupe de comédiens du massif Mézenc Gerbier a fait l'objet de représentation sur le territoire des collectivités (Massif / Francheville).

**Thème : Culture**

**Sous-thème : Théâtre**

### Mots-Clés

Culture

Théâtre

Regards croisés

Habitants

**Pays/Région/Dépt/**

**Intercommunalité /**

**Territoire constitué**

Région RA / Ardèche/ Pays de

l'Ardèche Méridionale /

Massif Mézenc Gerbier /

Francheville

**Coût du projet**

- Montant total : 7 000€

- Fonds européens en % :

50 % du total

Autres sources

De financement :

3 CDC / Commune de

Francheville

**Programme/axe /mesure**

Axe Tourisme Loisirs du projet

Ville Campagne Massif

Mézenc Gerbier / Francheville

**Dates du projet**

Date de début : Décembre

2011

Date de fin (*prévisionnelle*) :

Mai 2012

Un exemple de partenariat culturel urbain-rural quand les habitants du Mézenc s'improvisent comédiens

### Points d'intérêts et Enseignements

Cette démarche constitue pour l'espace rural une offre culturelle innovante qui a mobilisé un vingtainé d'habitants sur les 2 communautés de communes ardéchoises.

Parmi les difficultés, on note la distance géographique qui impacte le suivi de la démarche.

Ce projet initié et préparé par les collectivités, est aujourd'hui totalement réapproprié par les acteurs civils.

#### **Pour en savoir plus :**

##### **Personne à contacter:**

Nom du contact : Amandine Chaze  
Structure / organisation (si différent de la MO): CDC Sources de la Loire  
Téléphone : 04 75 38 40 88  
E-mail : [amandine.chaze07@live.fr](mailto:amandine.chaze07@live.fr)  
[Site internet du projet](#)

#### **Rédacteur de la fiche :**

[Amandine.chaze07@live.fr](mailto:Amandine.chaze07@live.fr)  
Date de rédaction : 23 janvier 2012  
Dernière mise à jour : 23 janvier 2012